



AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE LA DGAVE

Le présent ajustement organisationnel du Service Animations Sportives de la Direction des Sports permet le regroupement de compétences et une meilleure lisibilité des missions de ce service.

En 2017, la Direction des Sports a été organisée en 4 services : le Service des Ressources Partagées, le Service Animations Sportives, le Service Exploitation des Équipements Sportifs et le Service Événements Sportifs.

Après près d'un an de fonctionnement, il est apparu nécessaire de réorganiser le Service Animations Sportives (SAS) en vue de favoriser une cohérence organisationnelle.

Ainsi ce service qui a en charge la gestion et la promotion de l'animation sportive au sein des équipements sportifs et/ou installations ouvertes au public passe de 3 à 2 divisions :

- Une division de l'Offre Sportive (DOS) chargée d'accompagner les projets initiés par la Direction des Sports y compris les activités dans les piscines et sur les plages.
- Une division d'Appui Logistique (DAL) chargée de la mise en place et du suivi des outils nécessaires à la réalisation des actions de développement de l'offre sportive.